



Plainte pour violence sur mineur et requête apres divorce

Par mili25, le 02/09/2016 à 12:43

Bonjour, voila l'histoire.

Je suis divorcé depuis 2012, j'ai 2 enfants de 10 et 6 ans.

Nous sommes en garde alternée.

Jusque la tout va bien.

Mon ex femme est en couple et avec un homme dans sa maison, cette homme est en instance de divorce également avec 2 enfants aussi.

Depuis un moment ma fille de 6 ans se plaint de cette homme (que l'on appellera mr X) de prendre des corrections.

Un jour ma fille est revenue avec un cocard, c'était une des première fois que je voyais cela, l'école était au courant de se coup et mon ex femme a été convoqué pour lui dire de vite stopper un tel traitement sur un enfant.

Mon ex femme a promis que cela arrivera plus.

Le temps passe et la ma fille revient avec un énorme bleu à la hanche, elle me dit "c'est Mr X qui m'a donné un coup de pied car j'ai mis de l'eau par terre".

La, je prend ma gamine est fait voir cela au médecin qui fait un rapport.

Ensuite direction la gendarmerie pour déposé plainte pour violence sur mineur contre Mr X.

2 mois après, je reçois une requête après divorce de mon ex femme.

Le jugement de divorce dit cela en bref:

- Garde alternée, une semaine chez la mère et une semaine chez le père, sauf que la mère demande de prendre dans ma semaine (père) les enfants le mardi soir jusqu'au mercredi soir car elle travaille pas. accepter.
- Pas de pension alimentaire.
- Les aides sociaux au domicile du père (oui pour moi le père)

Voilà pour les grandes lignes du jugement.

Revenons sur la requête après divorce de mon ex femme qui demande :

- une pension alimentaire de 150 euros par enfants = 300 euros car pour elle, elle a plus que moi les enfants. (oui elle les a plus à sa demande).

- Elle se plaint de pas avoir la moitié de la prime pour la rentrée scolaire. (c'est moi qui achète tout et tout les ans je change en neuf et de la bonne marque en sac et cartable).

Sur la requête il y a dessus se qu'elle touche par mois 1500 euros et Mr X 1850 euros. Mr X rembourse une maison.

Nous, ma compagne touche rien et moi 1800 euros.

Eux déclare 6 personnes et nous 5 personnes.

Mes questions et demandes :

- Garde total car plainte contre Mr X en cours, je veux plus mes enfants sous le même toit de se type la. Je tiens à dire que j'ai par contre jamais voulu retirer la garde des enfants à mon ex femme.

- Si j'obtiens pas la garde total, peut elle avoir cette pension alimentaire ?

- Une garde alternée, avec des parents avec autant de problèmes ne doit t elle pas être stopper par le juge?

- Si la garde alternée est stopper, qui entre eux (avec cette plainte contre Mr X) et nous, aura la garde normalement?

- Puis avoir l'aide juridique et si oui, jusqu'à tel % je serai aider?

- Peut on demander des dommages?

Les enfants on été vu par la gendarmerie, et on tout raconté sur les coups, les cris et la violence entre mon ex femme et Mr X.

L ex de Mr X a connu les mêmes violences en étant 8 ans avec Mr X et va aussi voir la gendarmerie pour tout raconté.

Mr X fait subir aux enfants des choses horrible, il tape sur les doigts avec la fourchette ou couteau si les enfants ouvrent la bouche en mangeant ou si pas les mains sur la table. Lorsque les enfants font un pipi à la culotte, il pose la culotte au sol pleine de pipi et fait mettre l'enfant à quatre patte au-dessus et le nez sur la culotte.

Voilà, je suis à bout en ce moment je dors plus et je suis en attente de voir se que va dire et faire la gendarmerie et la lois.

La PMI est aussi dans la boîte pour cette affaire.

Merci d'avance pour votre aide et désolé pour les fautes d'orthographe

Par **Phany88888**, le **02/09/2016 à 13:41**

Bonjour,

Si vous obtenez la garde totale de vos enfants, je ne vois pas pourquoi le juge accepterait la demande de pension alimentaire de votre ex épouse. Au contraire, il me semblerait normal que se soit elle qui vous en verse une pour contribuer à l'éducation des enfants.

En théorie, les "violences" sur les enfants ont été constatées par un médecin et par vous même. Sur ces éléments le juge peut en effet mettre fin à la garde alternée, mais cela reste sa décision.

L'aide juridictionnelle dépend de vos ressources. Voici le lien pour en faire la demande :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1444>

Peut-être pouvez vous faire suivre vos enfants par un pédopsychiatre ou un pédopsychologue pour les aider à traverser cela. De plus, ce médecin pourra établir un rapport sur ce que les enfants ont vécu et si il s'avère nécessaire de les éloigner de Mr X, il le précisera, ce qui aidera le juge dans sa prise de décision concernant la garde des enfants.

Par **mili25**, le **02/09/2016 à 13:50**

Merci pour votre réponse Phani8888, etez vous juriste ?

Pour ma question sur la demande de pension alimentaire, c est si il maintient cette garde alternée qui pour moi n' a plus raison d'être ?

Pour l aide juridique, je suis à 1857 euros avec 5 personnes dans le foyer.

Par **mili25**, le **05/09/2016 à 13:16**

merci pour votre réponse.

Personne d'autre aurait une réponse sur mon histoire?

Mes enfants ont été vu par la gendarmerie et sur les dépositions, ils disent bien qu'il y a de la violence chez la mère et son conjoint. Qu'ils subissent des coups violents et des punitions humiliantes.

Je souhaiterais savoir si je ne veux pas laisser partir mes 2 enfants dans cette maison ou Mr X

frappe. Que peut il m 'arrivé?

Y a t il une procédure d'urgence pour que mes enfants restent chez moi jusqu'à la fin de la procédure judiciaire?

Merci.